

Conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert du lundi 15 janvier 2007

Autorité excessive de la majorité, du collège, ou ... du Bourgmestre?

Un ordre du jour plutôt court mais dont les 3 premiers points mirent près de 4 heures de discussions. Normal, il s'agissait d'approuver des modifications du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal. L'opposition s'est plainte d'ailleurs du manque d'éléments de motivation de la majorité pour ces changements importants : 15 articles modifiés !

1. Les plus refusés :

1/ la possibilité pour les citoyens d'interpeller le Collège lors du Conseil Communal avec les signatures de 20 personnes de 16 ans au moins (REJET de l'amendement par 22 non contre 11 oui). La majorité présentera prochainement un code de participation du citoyen. Drôle de conception de la participation, si dès à présent les modalités proposées sont déjà rejetées, alors que l'ordonnance régionale (loi votée à la région) le définit déjà !

2/ Le temps d'examen du budget par les conseillers communaux 14 jours francs (à la place de 7 jours francs). Le bourgmestre cite « Chacun est libre de voter ce qu'il lui plaît » et ajoute aussitôt « Le Collège propose le rejet » (REJET de l'amendement 19 non et 14 oui)

3/ Le site web accessible aux malvoyants n'est toujours pas prévu ...

2. Accepté

Publication de l'ordre du jour sur le site web ainsi qu'un délai de 3 jours pour informer le public.

3. Ensuite il y a eu les problèmes de définitions :

1/ autour du mot groupe dans Chef de Groupe avec une définition différente dans les 2 camps et où certains ont illustrés à merveille le retournement de veste du PS. Et la définition finale adoptée qui ne correspond pas à la réalité d'après élection : « Un groupe est constitué des élus de la même liste ». Ainsi IC aurait un chef de groupe et ce chef de groupe a obtenu 398 voix aux élections!

2/ une nouvelle procédure d'appel à candidature pour les remplacements lors de commissions, ... Encore des procédures ! Mais surtout juste avant le vote où le Bourgmestre invite personnellement à soutenir l'amendement ?

4. Enfin les différents points suivants avec :

1/ le report d'un mois de la composition de la commission du conseil dû à une erreur, des noms de personnes faisant partie du PS étaient sur la liste de la majorité.

2/ Une lecture pénible et scolaire de l'échevin de la jeunesse, des sports et des loisirs sur un cybercafé (Or, le Wolu-Cyber, créé par Danielle CARON, existe déjà, mais il existe pendant le débat une confusion de l'Echevin entre un forum et un cybercafé, même les non-spécialistes en informatique apprécieront.), alors que l'intervention de Bernard IDE concernait la relance d'un conseil consultatif de la jeunesse à Woluwe-Saint-Lambert. De nouveau, le Président accorde un temps de parole réduit pour Danielle CARON.

3/ Enfin les travaux : avant 2013 Brand Whitlock, ... et Solleveld 2007 ainsi qu'un tableau des voiries et les priorités à venir faisant suite à une intervention de Georges De Smul.

5. Conclusion

« Nul n'est plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ». En effet la technique du Bourgmestre est de faire passer toutes les interventions et puis de répondre en bloc et d'éviter ainsi tout débat démocratique.

André de WOOT de TRIXHE,
le 25 janvier 2007.